

P PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

DIX ANS D'ÉVOLUTION DU CHÔMAGE DES CADRES : 1986 - 1996

Le chômage des cadres s'est accru de façon très marquée durant la première moitié des années 1990. Même s'il reste à un niveau relativement faible, le taux de chômage de cette catégorie s'est rapproché de celui des autres professions.

En 1996, deux cadres au chômage sur trois étaient cadres d'entreprise. Les fonctions administratives ou commerciales ont été les plus touchées. Mais l'âge semble avoir été un facteur particulièrement décisif. Les jeunes et les plus âgés ont été plus nombreux à être licenciés. Si les premiers ont de grandes chances de se reclasser, il n'en va pas de même pour les seconds, dont les durées de chômage se sont considérablement allongées.

Un diplôme de l'enseignement supérieur n'a pas toujours préservé les cadres du risque de chômage, sauf lorsqu'ils étaient détenteurs d'un diplôme de grandes écoles. Même si pour les jeunes, un diplôme de niveau supérieur demeure indispensable pour accéder au statut de cadre, le nombre important des créations d'emplois de cadre s'est avéré insuffisant au cours de ces dix dernières années pour faire face à l'afflux des jeunes diplômés, toujours plus nombreux à se présenter sur le marché du travail.

En dix ans, le marché du travail des cadres s'est profondément transformé. Le nombre d'emplois de cadre s'est accru d'environ la moitié, passant de 2 millions à près de 3 millions de personnes (encadré 1). Rendues possibles par l'élévation du niveau de formation, ces nombreuses créations d'emploi s'expliquent par le glissement de l'activité vers le tertiaire, le développement de nouvelles technologies et la recherche de gains de productivité [1] *.

Parallèlement, le chômage des cadres s'est fortement accru et les renouvellements de personnels se sont intensifiés. La plus grande sensibilité des activités tertiaires à la conjoncture et les transformations importantes amenées par l'outil informatique y ont contribué. L'afflux de jeunes diplômés sur le marché du travail s'est aussi traduit par des mises au chômage et des retraits d'activité plus fréquents.

* Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie.



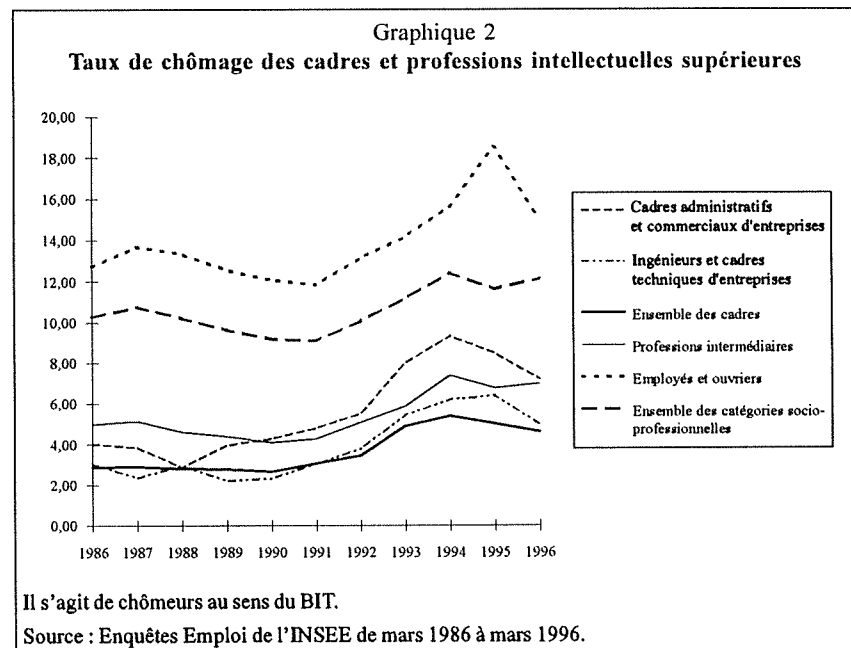
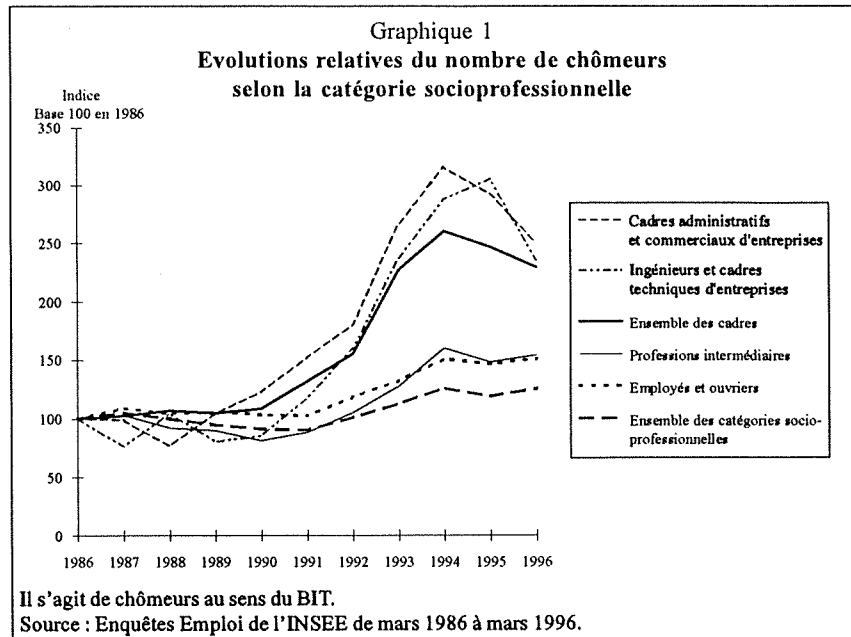
Durant la première moitié des années 1990, progression importante du chômage des cadres

L'augmentation continue du chômage des cadres est très sensible tout au long de la première moitié des années 1990 (graphique 1). Elle date du tournant des années 1990, alors qu'en cette période d'amélioration de l'économie, le taux de chômage des autres catégories socio-professionnelles diminuait. En mars 1996, un peu plus de 140 000 cadres sont au chômage contre environ 60 000 en mars 1986. En dix ans, le chômage des cadres a donc plus que doublé.

Cette forte augmentation s'explique en premier lieu par le très faible nombre de personnes concernées au milieu des années 1980. Durant toute la seconde moitié de ces années 1980, le taux de chômage des cadres était resté à peu près constant, relativement à celui des autres professions. A partir de 1991, il a tendance à s'en rapprocher bien qu'il demeure à un niveau inférieur : de 1993 à 1995, il s'élève même à plus d'un tiers du taux de chômage des employés et ouvriers, et à plus des trois quarts de celui des professions intermédiaires (graphique 2).

Ce sont les cadres de l'information, des arts et des spectacles qui ont été les plus touchés. Leur taux de chômage a toujours dépassé 6 % au cours des dix dernières années et il atteint plus de 13 % en mars 1996. Les cadres de la fonction publique, les professeurs et les membres des professions scientifiques ont par contre très peu connu le chômage, étant fonctionnaires pour une grande partie d'entre eux. Les professions libérales ont également été relativement protégées : le taux de chômage le plus élevé, observé en mars 1996, ne dépasse pas 1,4 %.

En fait, la très grande majorité des cadres au chômage sont des



cadres d'entreprise. Ils représentent plus des deux tiers (68 %) des cadres au chômage sur la période 1986-1996, et plus des trois quarts en mars 1995 (76 %). La montée du chômage des cadres d'entreprise est responsable de l'essentiel de l'augmentation du chômage de l'ensemble des cadres. Parmi eux, ce sont les cadres administratifs et commerciaux qui ont été les plus nombreux à être licenciés. Près de 62 000 d'entre eux sont au chômage (soit un taux de chômage de 7,2 %) en 1996, contre à peine 25 000 dix ans auparavant. Les ingénieurs et cadres techniques, plus diplômés et plus souvent masculins, ont été da-

vantage épargnés. En 1996, ils sont tout de même plus de 33 000 au chômage, soit un taux de 5 %.

Au bout du compte, le taux de chômage des cadres administratifs et commerciaux est depuis 1986 toujours resté inférieur à celui des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, mais il s'en est nettement rapproché, surtout de 1993 à 1995. Le taux de chômage des ingénieurs et cadres techniques est, quant à lui, devenu supérieur à celui des techniciens, classés parmi les professions intermédiaires, de 1990 à 1995.

LE STATUT DE CADRE

La notion de cadre de l'enquête Emploi fait référence à la nomenclature PCS des professions et catégories socioprofessionnelles en vigueur à l'INSEE depuis 1982. Dans cette nomenclature, la définition des cadres d'entreprise est aussi proche que possible de celle des conventions collectives (appartenance au 3^{ème} collège) et celle des cadres du public (Etat et collectivités locales) recoupe la catégorie A. Les cadres doivent, en principe, avoir une formation de niveau supérieur (grande école ou Université) ou une expérience professionnelle équivalente. Ainsi, en 1996, 60 % des cadres sont diplômés du supérieur et un quart ont au plus un baccalauréat. Cette définition très générale permet d'inclure dans ce groupe les «professions libérales», qui exigent un niveau de diplôme comparable à celui des cadres (sont exclus les infirmières, kinésithérapeutes, etc.) et les «professions de l'information, des arts et des spectacles», c'est-à-dire les journalistes et les artistes. Enfin, «les professeurs et professions scientifiques» constituent une catégorie à part entière. Sont en revanche exclus les «assimilés cadres», qui cotisent à une caisse de retraite cadre sans pour autant répondre aux critères précédents. En mars 1996, sur 2,9 millions de cadres et professions intellectuelles, la moitié sont cadres d'entreprise, 23 % sont professeurs ou exercent une profession scientifique, 12% ont une profession libérale, 10 % sont cadres de la fonction publique et 6 % font partie des professions de l'information, des arts et des spectacles.

Dans l'enquête Emploi, lorsqu'une personne tombe au chômage, on lui affecte la catégorie socioprofessionnelle correspondant au dernier emploi occupé. La notion de chômage utilisée est celle du BIT : selon celle-ci, une personne est effectivement au chômage si, au cours de la semaine de référence, elle était sans emploi, prête à commencer à travailler dans les deux semaines en ayant activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes. Sont également considérées comme au chômage les personnes ayant trouvé un emploi qui débutera ultérieurement. L'enquête estime à 140 000 environ le nombre de cadres au chômage en mars 1996.

	Emploi cadre (effectifs en milliers)				Cadres au chômage (effectifs en milliers)				Taux de chômage		
	1986	1996	Évol. en niveau 1986- 1996	Évol. en % 1986- 1996	1986	1996	Évol. en niveau 1986- 1996	Évol. en % 1986- 1996	1986 en %	1996 en %	1986- 1996 en points
Ensemble	2 075,1	2 915,1	+ 839,9	+ 40,5	61,3	140,5	+ 79,2	+ 129,2	2,9	4,6	1,7
Catégories socioprofessionnelles											
Professions libérales	241,9	346,7	+ 104,8	+ 43,3	2,3*	4,9	+ 2,5	+ 107,6	1,0	1,4	+ 0,4
Cadres de la fonction publique	226,3	296,0	+ 69,7	+ 30,8	2,2*	3,0	+ 0,8	+ 38,5	0,9	1,0	+ 0,1
Professeurs, professions scientifiques	418,6	656,4	+ 237,7	+ 56,8	7,1	10,2	+ 3,1	+ 43,7	1,7	1,5	-0,1
Professions de l'information, des arts et spectacles	143,9	181,2	+ 37,3	+ 25,9	10,9	27,5	+ 16,6	+ 152,1	7,0	13,2	+ 6,1
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	590,8	797,3	+ 206,6	+ 35,0	24,6	61,7	+ 37,0	+ 150,3	4,0	7,2	+ 3,2
Ingénieurs et cadres techniques d'entrepr.	453,7	637,6	+ 183,9	+ 40,5	14,2	33,3	+ 19,1	+ 135,3	3,0	5,0	+ 1,9

* Estimations fragiles, compte-tenu de la faiblesse des effectifs.

Source : Enquêtes Emploi de l'INSEE de mars 1986 et mars 1996. Les notions d'emploi et de chômage sont au sens du BIT.

	Emploi (en %)		Chômage (en %)	
	1986	1996	1986	1996
Sexe				
Hommes	72,8	66,2	68,4	62,1
Femmes	27,2	33,8	31,6	37,9
Diplôme				
Grandes Ecoles, diplômes d'ingénieur	19,1	18,7	12,6	14,8
2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle universitaire	34,1	41,1	22,7	29,1
Diplôme supérieur	53,2	59,8	35,3	43,9
BAC + 2	10,3	15,9	13,0	16,8
BAC	16,1	10,5	15,2	15,5
< BAC	20,4	13,9	36,7	23,9
Age				
<30	12,6	9,7	18,8	16,1
30 à 34	15,8	14,9	12,7	18,2
35 à 39	19,6	14,6	14,9	10,8
40-49	29,2	34,9	23,8	27,6
50 et +	22,8	25,8	29,8	27,3
Secteur d'activité				
Industrie	21,1	15,8	29,7	24,1
Construction	2,3	2,1	2,1	2,4
Tertiaire	76,3	82,0	65,6	70,2

Source: Enquêtes Emploi de l'INSEE de mars 1986 et mars 1996. Les notions d'emploi et de chômage sont au sens du BIT.

Le taux de chômage des cadres, qui reste malgré tout à un niveau relativement faible, évolue aussi différemment de celui des autres professions. Il a ainsi augmenté dès 1990 et n'a que légèrement décliné de 1994 à 1995 au moment de l'embellie sur le marché du travail. Il continue au contraire à baisser en 1996, alors qu'il augmente à nouveau pour toutes les autres grandes catégories socioprofessionnelles.

Intensification des flux d'entrées et de sorties

La simple comparaison des taux de chômage entre professions n'indique pas forcément que certains métiers connaissent des risques de chômage plus importants. En effet, derrière un même taux de chômage peuvent se cacher des risques de perte d'emploi très différents.

Ainsi, le taux de chômage à un moment donné dépend du risque de

tomber au chômage, mais aussi des chances de retrouver un emploi. Une analyse du chômage en termes de taux occulte donc l'importance des mouvements qui en sont à l'origine. Or, ces mouvements se sont intensifiés en dix ans (cf. schéma). Une analyse dynamique des flux d'emplois et de main-d'oeuvre du marché du travail des cadres, en particulier du risque de chômage, des probabilités de reclassement et des embauches, est nécessaire pour mieux comprendre la nature et la spécificité du chômage des cadres.

Des risques de chômage particulièrement élevés en début et en fin de carrière

Le risque de chômage n'est pas le même pour tous les cadres. Il dépend de leurs caractéristiques personnelles, mais aussi de la conjoncture des entreprises qui les emploient et du type de postes qu'ils y

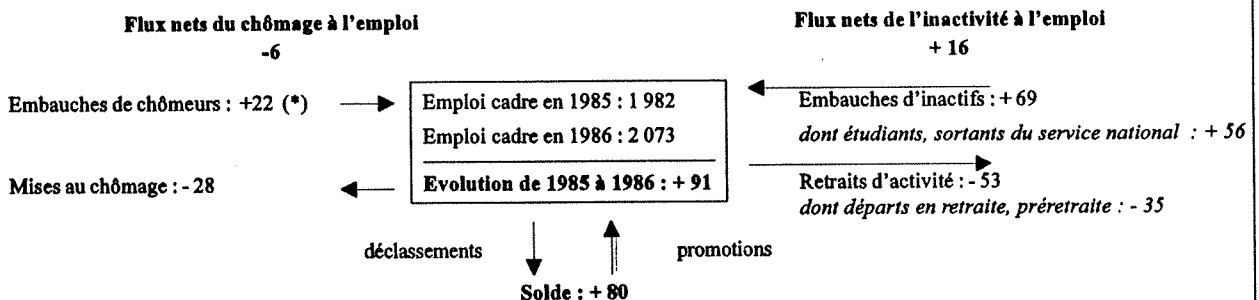
occupent. Parmi les cadres d'entreprise, le risque augmente sans interruption de 1988 à 1994, passant de 2,1 % à 4,8 %; mais il baisse fortement dès 1995.

Les cadres administratifs et commerciaux semblent avoir été nettement moins protégés du risque de chômage que les ingénieurs ou cadres techniques, tout particulièrement de 1992 à 1994. Ils sont en effet moins souvent diplômés de l'enseignement supérieur et sont relativement moins nombreux à travailler dans de très grandes entreprises. Ces fonctions commerciales subissent de plein fouet le chômage dès 1988-1989, tandis que les fonctions plus techniques restent à peu près préservées. Dorénavant, certains métiers liés à l'entretien, la fabrication ou l'exploitation sont aussi touchés. De manière générale, sur toute la période, le risque de perdre son emploi est plus faible pour les membres de l'encadrement

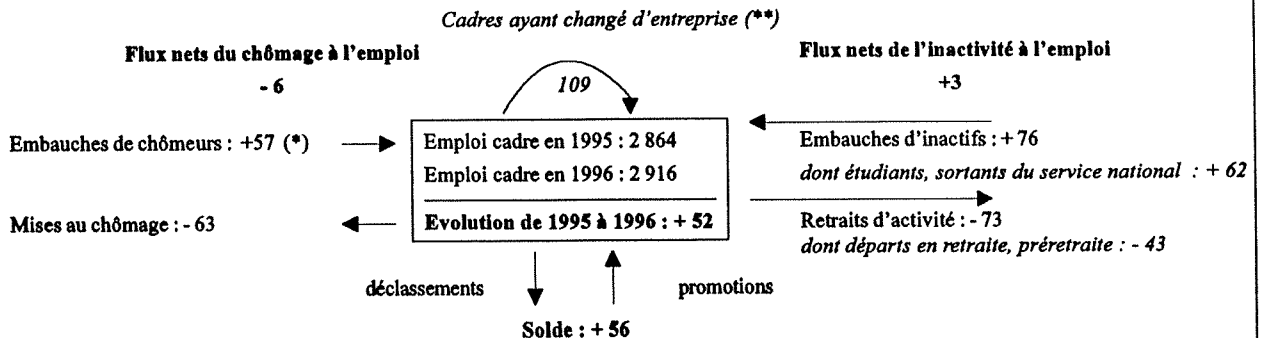
Schéma

Les flux sur le marché du travail des cadres de mars 1986 à mars 1996 (en milliers)

Une illustration en 1986



et en 1996



(*) Seuls un peu plus de la moitié de ces chômeurs avaient exercé une activité de cadres auparavant.

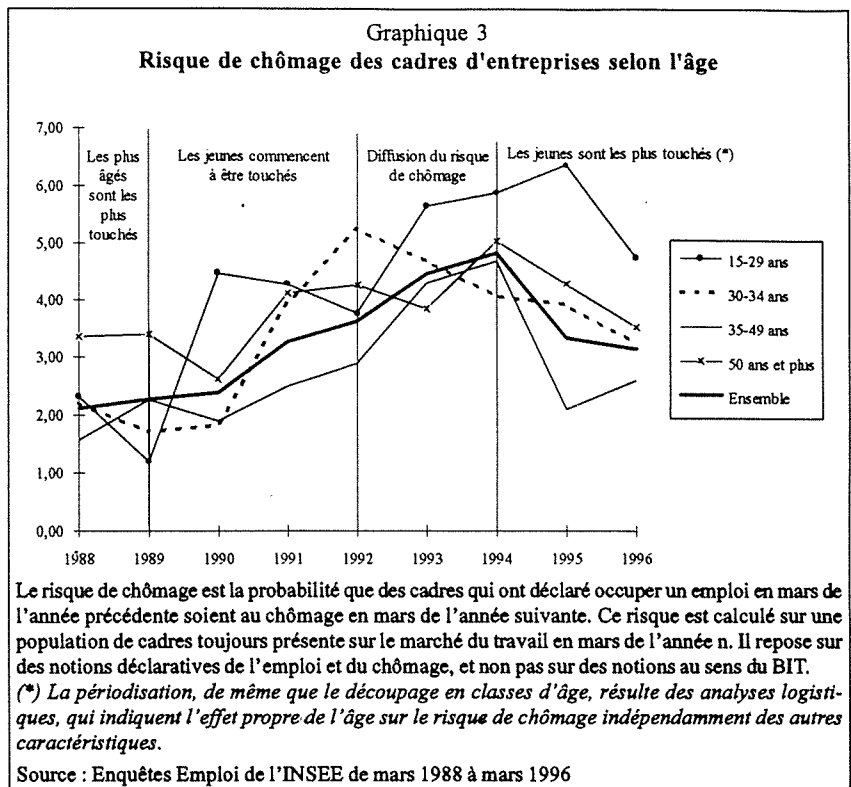
(**) Les changements d'entreprises ne sont pas mesurés de la même façon avant et après 1990. Aussi ne les mesure-t-on qu'en 1996.

des grandes entreprises de l'industrie lourde ou de la banque. Au contraire, les cadres du commerce ou des services aux entreprises travaillant dans des activités nettement moins concentrées sont plus nombreux à être licenciés [2].

Globalement, les jeunes et les plus âgés, de même que les femmes, sont les plus sensibles au risque de chômage, comme dans presque toutes les autres catégories sociales. Chaque année de 1988 à 1996, environ 4,3 % des cadres âgés de moins de 30 ans ont été mis au chômage, contre 3,8 % des cadres âgés d'au moins 50 ans et 3,3 % en moyenne. Cependant, à partir de 56 ans, nombre de cadres ont pu bénéficier de préretraites. On estime en moyenne à 4,3 % la proportion de cadres de plus de 55 ans ayant perdu leur emploi d'une année sur l'autre, qu'ils soient licenciés ou mis en préretraite. L'âge semble avoir été un facteur particulièrement décisif du risque de chômage. «Toutes choses égales par ailleurs» (1), ce sont les cadres les plus jeunes et les plus âgés qui ont connu les risques de chômage maxima, et ce quel que soit leur niveau de diplôme, le type de postes qu'ils occupaient, et l'entreprise qui les employait.

Au tout début de la montée du chômage des cadres (1988-1989), ce sont ainsi principalement les cadres âgés qui sont mis au chômage. Dès 1990, les jeunes sont à leur tour très fortement touchés, si bien que

(1) - L'analyse du risque de chômage a été menée sur des cadres ayant déclaré avoir un emploi en t-1 et toujours en activité (emploi ou chômage) en t. Les cadres se retirant du marché du travail sont donc exclus du champ de ces régressions logistiques. Le risque de chômage a été régressé sur les variables suivantes : l'âge, le sexe, le diplôme, la nationalité, la taille de la commune de résidence, la fonction, le secteur d'activité et la taille de l'entreprise. L'ancienneté dans l'entreprise, jugée endogène, n'a pas été retenue. Ces analyses permettent d'étudier l'effet propre de chaque caractéristique indépendamment des autres.



le risque de chômage des moins de 30 ans devient supérieur à celui des plus de 50 ans (hors préretraites). Peu à peu, les 30-34 ans vont aussi être touchés par le chômage qui se généralise entre 1992 et 1994, à tel point qu'en 1992 leur risque de chômage devient supérieur à celui de leurs cadets (graphique 3).

Avec la diffusion du chômage, les différences selon l'âge ont tendance à s'estomper

Durant la période 1992-1994, le chômage se diffuse à l'ensemble des cadres et concerne indifféremment les salariés de tous âges. Ainsi, les cadres quadragénaires, ayant une expérience déjà importante dans l'entreprise et un niveau de diplôme assez élevé, ne sont pas moins victimes du chômage que de jeunes débutants ou des cadres en fin de carrière. Cette situation est tout à fait spécifique aux cadres. En effet, pour les autres catégories sociales, le chômage concerne en priorité des jeunes de moins de 30 ans, voire des salariés de plus de 50 ans parmi les professions intermédiaires. La diminution du risque de chômage à par-

tir de 1995 s'accompagne en revanche d'un retour de la polarisation vers les âges extrêmes, les moins de 30 ans étant à nouveau plus touchés que les plus de 50 ans, et les cadres quadragénaires plus protégés.

L'origine de ce phénomène de diffusion est sans doute à rechercher dans la gestion des entreprises, qui ont intensifié le renouvellement de leur personnel d'encadrement. Le développement de nouvelles technologies, en particulier l'essor de l'informatique, a modifié le contenu de nombreuses tâches de production et de gestion et incité les entreprises à embaucher un personnel plus spécialisé [2].

Pour les cadres, le diplôme ne constitue pas toujours une protection

Les diplômés des grandes écoles ont moins fréquemment souffert du chômage. Pour les autres cadres, il n'apparaît pas de hiérarchie claire du risque de chômage selon le niveau de diplôme. La détention d'un diplôme d'ingénieur ne s'est avérée une réelle protection qu'au début de

la montée du chômage des cadres (1989-1990) et en fin de période (1996), quand l'amélioration de leur situation s'est confirmée. Dès l'amorce de cette reprise, en 1995, les chances des titulaires d'un diplôme de niveau Bac+2 de conserver leur emploi ont été également supérieures. En revanche, durant la période de diffusion du risque de chômage des cadres (1992-1994), le diplôme n'a pas eu le même rôle protecteur (2) (graphique 4).

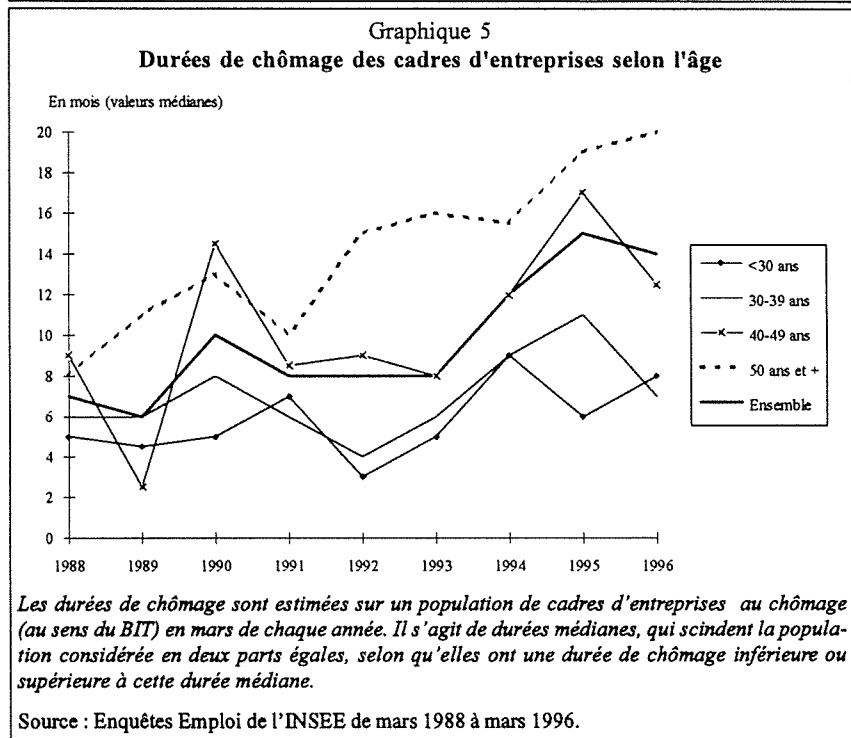
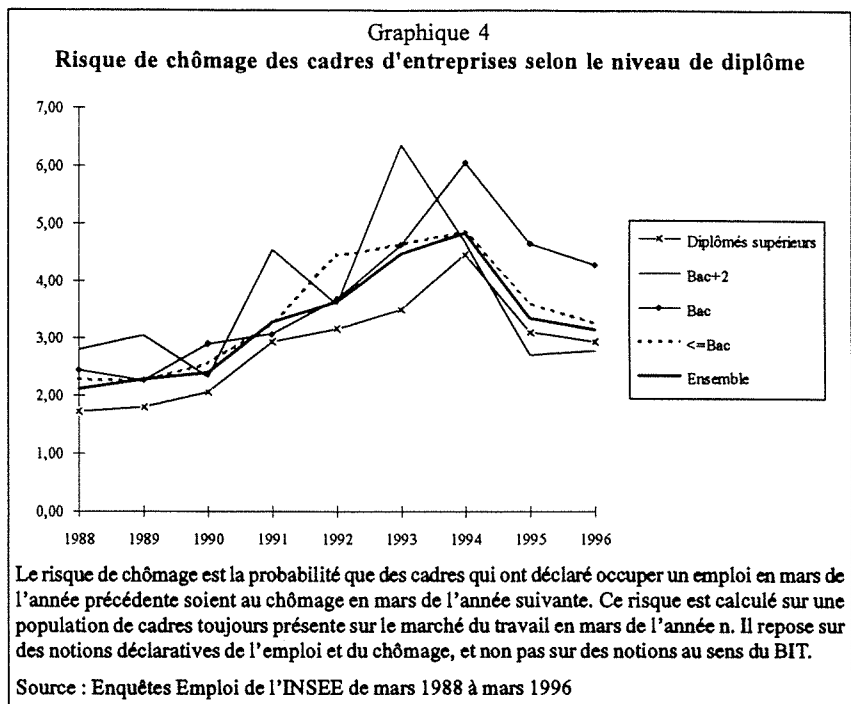
Chez les non cadres, le diplôme assure davantage la stabilité de l'emploi. Les employés comme les professions intermédiaires sont fortement pénalisés par un faible niveau de diplôme. Chez les cadres, des aptitudes et compétences qui ne se réduisent pas nécessairement au niveau de diplôme sont certainement plus valorisées dans le déroulement des carrières. Aussi, quand elles viennent à manquer, des licenciements peuvent intervenir quel que soit le niveau de formation initiale.

Des difficultés de reclassement accrues pour les plus âgés

La situation des cadres âgés apparaît préoccupante. Ceux qui ont été mis au chômage ont des difficultés importantes et croissantes à retrouver un emploi et ce, plus que dans les autres professions. Les cadres âgés hésitent à accepter des postes moins rémunérés et surtout envisagent très difficilement de perdre leur statut. Pour les entreprises, de jeunes cadres débutants, de haut niveau, formés à l'informatique et ayant de moindres exigences salariales, sont souvent plus attractifs.

Les durées médianes de chômage

(2) - Peut-être aurait-on pu observer quelques différences si le diplôme avait été plus détaillé dans l'enquête. En effet, parmi les grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce, il y en a de plus prestigieuses. De même, certaines universités sont plus renommées que d'autres et les filières sont variées.



sont de loin les plus importantes pour les cadres d'entreprise de plus de 50 ans. Elles se sont allongées depuis la fin des années 1980, passant de 8 mois en 1988 à 20 mois en 1996 (graphique 5). Les écarts se sont ainsi creusés avec les plus jeunes : de 8 mois en 1988, ils passent à plus de 12 mois en 1996. Les durées médianes de chômage ont cependant augmenté pour tous, passant de 7 à 14 mois, avec des difficultés de reclassement accentuées.

Désormais, près de 30 % des cadres d'entreprise ont une ancienneté de chômage de plus de 2 ans, contre 10 % cinq ans plus tôt.

Parmi les cadres d'entreprise au chômage en 1989, la moitié avaient retrouvé un emploi un an plus tard. Entre 1990 et 1992, ils n'étaient qu'à peine un tiers. En fin de période, leurs chances de retrouver un emploi dans l'année se sont rétablies et s'élèvent à 45 %. Les deux tiers

retrouvent un emploi salarié à durée indéterminée, 17 % sont embauchés dans le cadre d'un contrat à durée limitée (CDD, intérim, contrat aidé) et 17 % optent pour un emploi d'indépendant. Le passage par le chômage aboutit donc souvent à un emploi moins stable (parmi les cadres actifs en 1996, seuls 2,3 % sont sur contrats courts) et fréquemment à la perte du statut de cadre (58 % des cas en 1996 contre 36 % en 1989). Par ailleurs, chaque année des cadres au chômage se sont retirés du marché du travail (12 % en 1996, 22 % en 1993). Pour la plupart, il s'agit de cadres âgés qui n'ont pas retrouvé de travail et qui passent directement du chômage à la préretraite (3).

Ce sont les moins de 30 ans qui se reclassent le plus aisément : en moyenne sur la période 1990-1996, 80 % de ceux qui connaissent le chômage retrouvent un emploi l'année suivante, tandis que les chances des plus de 50 ans ne dépassent pas 25 %. Un diplôme élevé n'est pas nécessairement la garantie d'un retour plus rapide à l'emploi. Toutefois, ce sont surtout les jeunes cadres de niveau Bac+2 qui ont connu des difficultés grandissantes à retrouver un emploi. Leur durée de chômage s'est d'ailleurs très fortement accrue, passant de 6 mois en 1992 à plus de 17 mois en 1995. L'arrivée sur le marché du travail de nombreuses générations titulaires d'un BTS ou d'un DUT a en effet accentué la concurrence à ces niveaux de diplôme (4).

Plus généralement, les flux importants de jeunes diplômés postulant à des emplois de cadre sont à mettre en relation avec des difficultés accrues de reclassement des cadres plus âgés. Si beaucoup de ces jeunes parviennent encore à occu-

per un emploi de cadre, ils sont toutefois moins nombreux qu'il y a dix ans et peuvent aussi connaître le chômage.

Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ont des difficultés à accéder à un emploi de cadre

Parmi les moins de 30 ans ayant terminé leurs études, 35 % des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (grandes écoles, 2ème et 3ème cycle universitaire) occupent un emploi de cadre (dont les deux tiers dans le secteur privé) contre moins de 6 % des titulaires d'un BTS ou DUT. Un diplôme supérieur garantit davantage l'accès au statut de cadre. Mais en dix ans les comportements d'activité se sont modifiés. Moins de jeunes occupent un emploi, et a fortiori un emploi de niveau cadre. A l'inverse, ils sont plus nombreux à être au chômage ou inactifs, souvent parce qu'ils suivent une formation plus poussée.

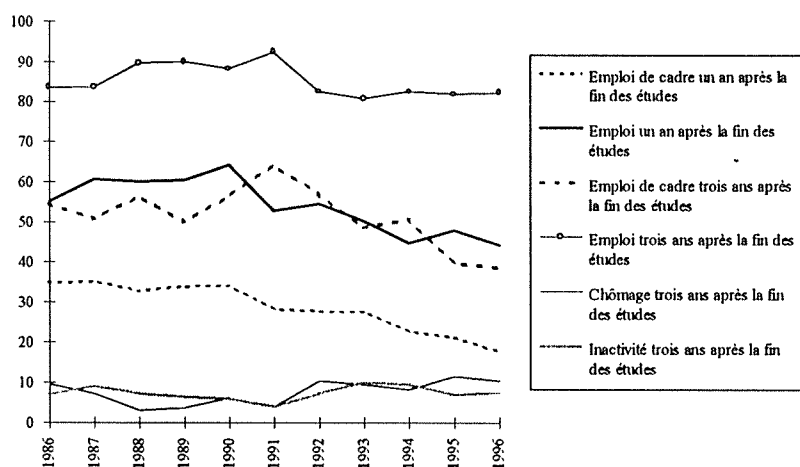
En 1996, parmi les sortants de l'enseignement supérieur long, 44 % occupent un emploi contre 55 % dix ans plus tôt. Cependant,

de nombreux garçons enchaînent leur service national dès leur sortie du système scolaire et l'insertion dans l'emploi est devenue nettement plus tardive. Ainsi, en 1996, trois ans après la fin des études, le taux d'emploi des jeunes diplômés du supérieur est comparable à celui de 1986 (de l'ordre de 83 %). En revanche, l'accès au statut de cadre est devenu plus rare, surtout ces deux dernières années. En 1995 et en 1996, quand ils travaillent, les jeunes diplômés ne sont en effet qu'à peine une moitié à occuper un poste de niveau cadre, alors qu'ils étaient plus des deux tiers en 1991 et 1992 (graphique 6).

Bien que nombreuses, les créations d'emplois de cadre n'ont pas permis l'insertion de tous

En 1996, les sortants diplômés du supérieur sont deux fois plus nombreux qu'en 1986. Les créations d'emplois de niveau cadre, bien qu'importantes tout au long de la période, n'ont ainsi pas suffi à absorber l'afflux massif de ces jeunes diplômés sur le marché du travail. Si de 1990 à 1992, le dynamisme des emplois d'encadrement

Graphique 6
Insertion sur le marché du travail des moins de 30 ans diplômés de l'enseignement supérieur, selon la durée écoulée depuis la sortie du système scolaire



Les notions d'emploi, d'activité et d'inactivité sont au sens du BIT. Les diplômés de l'enseignement supérieur rassemblent les sortants des grandes écoles et des 2ème/3ème cycles de l'Université.

Source : Enquêtes Emploi de l'INSEE de mars 1986 à mars 1996.

(3) - Certains ont pu bénéficier de stages du FNE [3].

(4) - Voir sur ce sujet l'article de L.Mallet [4].

a été particulièrement vif, il a été stoppé dès 1993, et progresse à un rythme moindre depuis.

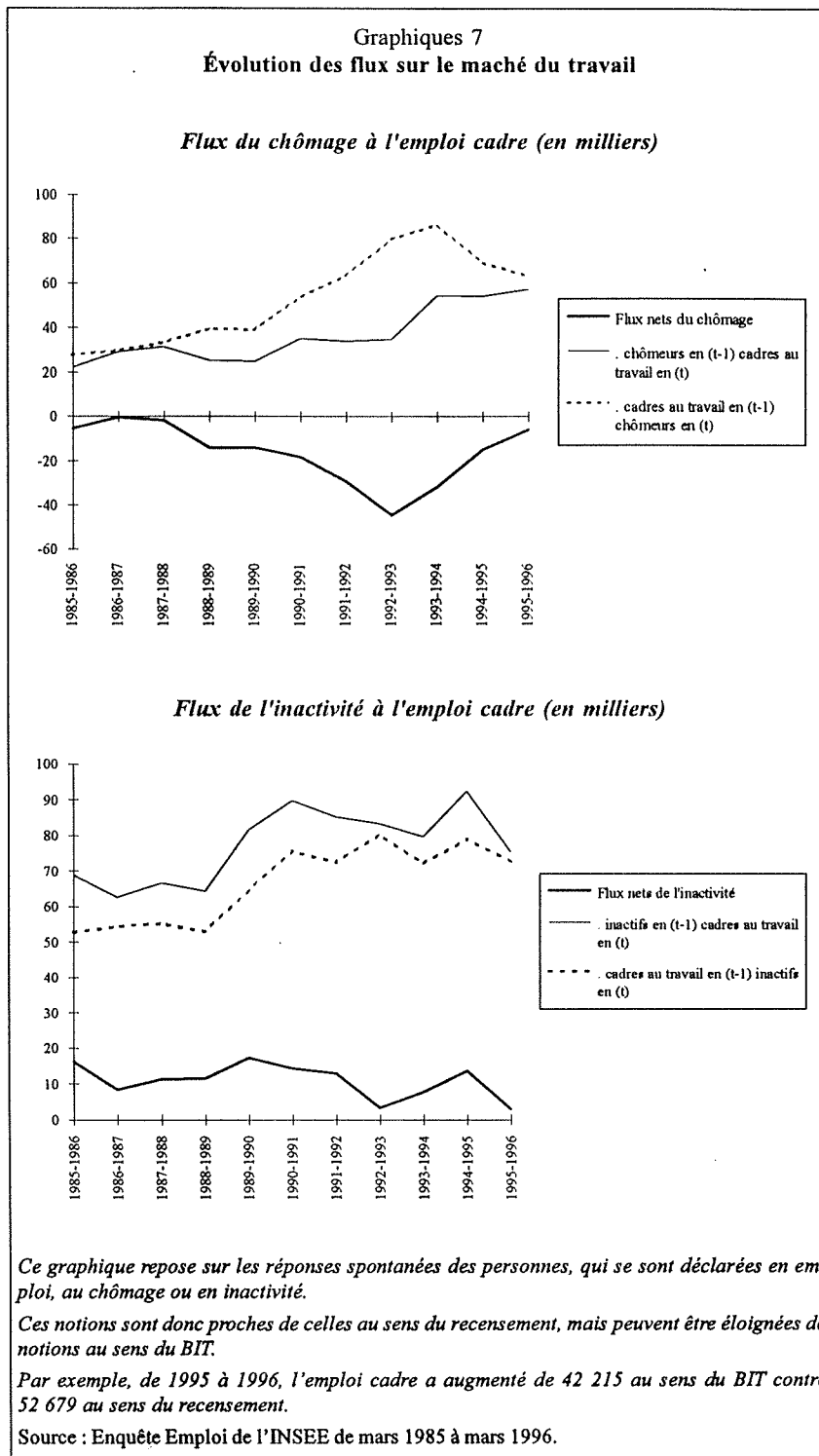
L'écart entre le nombre de postes offerts et le nombre de jeunes postulants s'est ainsi creusé en fin de période. En 1996, ce sont 42 000 nouveaux emplois cadres qui ont été créés, alors que plus de 110 000 jeunes sortaient du système scolaire munis d'un diplôme supérieur et que près de 140 000 autres étaient toujours sans emploi. On comprend dès lors les préférences de certains de ces jeunes, qui choisissent de poursuivre leur formation, ou le déclassement à l'embauche que d'autres ont accepté. Ce phénomène s'observe également, mais de manière atténuée, chez les diplômés d'un BTS ou DUT (5).

Non seulement les emplois d'encadrement n'augmentent pas suffisamment pour permettre l'insertion de tous les diplômés, mais chaque année, une part non négligeable des nouveaux emplois sont destinés à des salariés que l'on promeut. De 1985 à 1992, sur 100 cadres actifs occupés, environ 3,5 (6) ont été promus dans l'année et 4,4 viennent d'être embauchés (dont un peu plus de la moitié étaient étudiants ou au service national un an auparavant). A partir de 1993, on assiste à une très nette diminution de la part des promus au profit des nouveaux embauchés, ce qui freine les possibilités de promotion de ceux qui ont été embauchés à un niveau «surqualifié».

Parmi les cadres qui détiennent un emploi, les étudiants venant d'être embauchés sont ainsi de plus en plus nombreux relativement aux promus. Il en est de même des chômeurs qui se reclassent sur un poste

(5) - On peut y voir un effet en chaîne (dit effet de report ou d'éviction) qui se propage à l'ensemble des catégories socioprofessionnelles [5].

(6) - Ce chiffre est vraisemblablement sous-estimé (voir graphique 8).



de cadre (cf. schéma et graphiques 7 et 8).

Confrontés à un risque de chômage important et à une concurrence accrue, les jeunes débutants ont souvent été embauchés à des salaires plus bas qu'auparavant, de même que certains chômeurs. En 1996, comme en 1990, les sortants du système scolaire nouvellement

embauchés sont en moyenne moins rémunérés que les promus ou les chômeurs, généralement plus âgés et expérimentés. Mais, si l'on se restreint aux moins de 30 ans, on voit clairement que la position des jeunes diplômés par rapport aux personnes déjà employées s'est dégradée [6] : en 1990, les salaires des jeunes diplômés étaient encore comparables à ceux des promus de

LES CADRES AU CHÔMAGE SONT DE PLUS EN PLUS NOMBREUX A S'INSCRIRE A L'ANPE

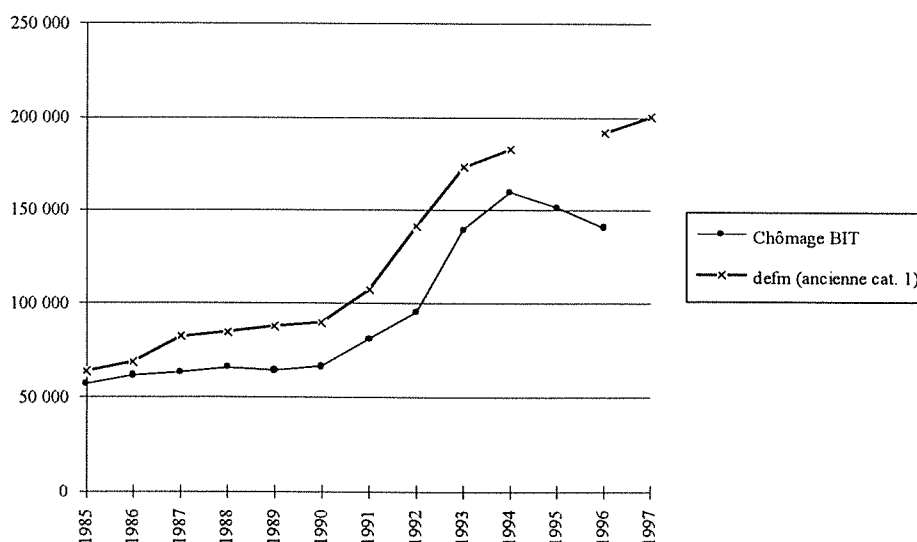
En 1996, 87% des cadres chômeurs au sens du BIT sont inscrits à l'ANPE contre 70% dix ans plus tôt

Le comportement des cadres au chômage s'est modifié vis-à-vis de l'ANPE. D'après l'enquête Emploi, ils étaient seulement 70 % à être inscrits à l'ANPE en 1986. Le chômage des cadres était encore limité et vécu comme une période transitoire. Avec la montée de ce chômage, l'allongement de sa durée lié aux difficultés de reclassement, ils ont été, à partir des années 90, de plus en plus nombreux à s'inscrire à l'Agence. Ce comportement les rapproche désormais des autres professions pour lesquelles les taux d'inscription à l'ANPE sont depuis longtemps élevés. En 1996, 87 % des cadres au chômage (au sens du BIT) sont inscrits à l'ANPE contre 89 % pour les autres groupes sociaux.

Les statistiques du chômage issues de l'ANPE et publiées chaque mois se réfèrent à des définitions différentes du chômage et de la profession. Ce sont toutes les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) qui sont comptabilisées par l'ANPE, puis regroupées en différentes catégories selon le type d'emploi recherché (à temps plein ou non, sur CDI ou CDD etc.) et la disponibilité des personnes. Par ailleurs, la nomenclature des emplois (ROME) utilisée par l'Agence privilégie le contenu des activités et non pas, comme l'enquête Emploi, le statut dans l'entreprise. Enfin, le classement de l'individu ne s'effectue pas seulement selon le dernier emploi exercé. Il cherche surtout à refléter le type de métier sur lequel postule le demandeur.

En particulier, les primo-demandeurs qui souhaitent un emploi de cadre figurent dans la statistique de l'ANPE, alors qu'ils ne sont pas comptabilisés parmi les cadres au chômage dans les enquêtes Emploi de l'INSEE. Malgré ces différences, les estimations du chômage des cadres sont comparables, tant en niveau qu'en évolution [7]. L'écart entre les deux estimations s'est légèrement creusé en fin de période. Le nombre de chômeurs DEFM de niveau cadre est ainsi de 179 000 en mars 1996, supérieur de près de 40 000 à l'estimation au sens du BIT.

Cadres au chômage en mars de chaque année

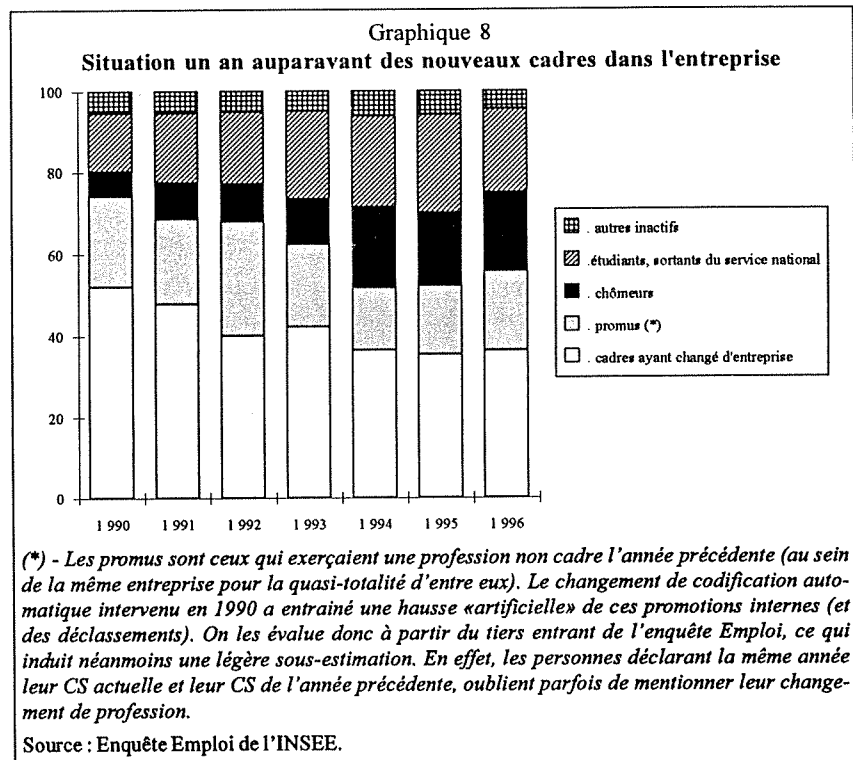


Source : Enquête Emploi de l'INSEE et statistiques du marché du travail / MES-DARES (le nombre de DEFM de mars 1995 n'est pas fiable).

moins de 30 ans, alors qu'ils leur sont inférieurs en 1996.

Enfin, ces jeunes sortants du système scolaire acceptent plus souvent des contrats courts (15 % des embauchés en 1996). Cette évolution est sans doute liée à un accroissement de l'hétérogénéité dans les professions de cadres, à une concurrence accrue et à une modification des métiers. Il n'en demeure pas moins que ces emplois ne sont plus autant préservés que par le passé, face à la sélectivité accrue du marché du travail.

Valérie ANDRÉ-ROUX,
Sylvie LE MINEZ
(DARES).



Références bibliographiques :

- [1] D. Goux et E. Maurin, 1993, « Dynamique des professions et adaptation du système productif », *Economie et Statistique*, n° 261.
- [2] D. Goux et E. Maurin, 1993, « Emploi et chômage des cadres : 1990-1992 », *Insee Première* n° 262.
- [3] A-M. Vespa, 1995, « Les stages du FNE pour les cadres au chômage en 1994 », *Premières Informations* n° 478.
- [4] L. Mallet, 1993, « L'évolution des politiques de promotion interne des cadres », *Revue Française de Gestion*, n° 94.
- [5] G. Forgeot et J. Gautié, 1996, « Chômage des jeunes et relation formation-emploi », *La Lettre du CEE* n° 43.
- [6] S. Ponthieux, 1995, « Les salaires des jeunes à l'embauche : les effets de la sélectivité du marché du travail », *Premières Synthèses* n° 93.
- [7] C. Charpail et O. Marchand, 1993, « La montée récente du chômage des cadres », *Premières Informations* n° 346.

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepasant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère du travail et des affaires sociales. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 685 F - Autres pays : 700 F. Publicité : Ministère du travail et des affaires sociales. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD.